



# Situation dans la prison de Saint-Gilles



CAMILLE COUETTE - I.CARE ASBL

La prison de Saint-Gilles a été le théâtre de changements majeurs cette année avec notamment un déménagement annoncé vers Haren. Alors que les prisons de Forest et Berkendael ont effectivement fermé pour l'une et été réhabilitée en maison de détention pour l'autre, la prison de Saint-Gilles reste dans l'inconnu quant à son avenir, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'atmosphère qui y règne.

Cet article a été rédigé sur base de témoignages des travailleur·ses de services externes exerçant dans la prison de Saint-Gilles, au moyen d'un questionnaire diffusé dans le réseau. La direction locale de l'établissement a été contactée et n'a pas donné suite à nos questions.

## De l'agitation au silence

Le déménagement des prisons de Berkendael, Forest et Saint-Gilles vers Haren a débuté en novembre 2022. De longs mois de préparation au déménagement ont marqué le début d'une période d'incertitude, tant pour les professionnel·les intramuros qu'extramuros ainsi que les personnes détenues. Les travailleur·ses de services externes, qui œuvrent au quotidien pour fournir un soutien essentiel aux personnes incarcérées, ont été les témoins directs de ces changements. Depuis novembre 2022, l'accès à la prison de Saint-Gilles est devenu extrêmement restreint : « *c'était une véritable catastrophe entre novembre 2022 et mars 2023, on pouvait presque pas entrer, il y a eu une accalmie cet été, mais là c'est reparti de plus belle...* » précise une travailleuse.

L'impact de ces mois de quasi-isolement a été profondément ressenti par les travailleur·ses et a mis en lumière les nombreux défis auxquels iels ont dû faire face. L'agitation qui a précédé le déménagement s'est transformée en un silence pesant, perturbant les repères habituels et rendant difficile la prestation des services aux personnes incarcérées.



*Ça devient de pire en pire. Le travail est compliqué. Le manque de personnel y est flagrant et cela se ressent dans le respect, dans les accès, dans les relations, etc.* (travailleuse)

## Des obstacles persistants malgré une avancée notable

Les travailleur·ses de services externes sont confronté·es à un accès de plus en plus aléatoire aux personnes incarcérées. De longue date, iels se voient privé·es de la possibilité d'entrer dans les ailes de la prison, ce qui compromet leur capacité à fournir des services de qualité : les travailleur·ses reçoivent alors les personnes détenues dans un couloir, au vu et su de toutes. Malgré la baisse du nombre de personnes détenues dans la prison, la situation ne s'est pas améliorée. « *[Aller dans les ailes] nous permettait un réel accès aux détenus, en attendant moins, en respectant la confidentialité nécessaire à notre travail [en faisant les entretiens dans un local fermé], en normalisant notre présence.* » précise une travailleuse.

D'autres professionnel·les ont précisé que, même s'iels constatent que les délais d'attente pour rencontrer les personnes détenues sont réduits, iels sont pris·es en étau entre le manque de personnel et les restrictions d'accès, ce qui les empêche d'offrir un soutien de qualité. « *La lenteur des démarches internes liées au manque de personnel encore effectif à Saint-Gilles ou de nouveaux agents en formation, l'incertitude de rencontrer les personnes incarcérées (on ne sait pas d'avance si elles sont transférées à Haren ou non), l'accès aléatoire, moins de services actifs...* » sont autant de difficultés dont témoigne un travailleur.

Pour autant, certain·es soulignent le fait qu'il leur est désormais possible d'entrer dans la prison avec un gsm et un laptop professionnels, ce qui était refusé depuis toujours. Ces outils sont précieux pour le travail de suivi administratif et organisationnel qui, auparavant devait se faire en dehors des prisons alors que le temps d'attente intramuros permettrait d'avancer sur différents points. Effectivement, les intervenant·es sociaux·ales font des démarches pour et avec les personnes incarcérées : « *nous privilégions le 'avec' pour les*

*rendre acteurs·rices de leur projet de réinsertion mais aussi pour les responsabiliser et les sensibiliser à la charge que peut représenter le travail de mise en ordre administrative* » explique une travailleuse. Ces autorisations d'entrées avec ces outils professionnels, bien que prévues par une circulaire, sont une avancée positive et ne concernent aujourd'hui pas tous les établissements pénitentiaires.

## Frustration et résignation chez les personnes détenues...

« *Les personnes incarcérées n'ont plus aucune activité hormis le préau : fini le fitness, bibliothèque difficile ou inexistante, pas de cours ni de formation, les appels en 'visio' sont supprimés en cas de manque de personnel, etc.* » témoigne une travailleuse.

Le constat est clair : les personnes incarcérées restées à Saint-Gilles se sentent délaissées et s'interrogent sur les raisons de leur non-transfert. Les promesses de meilleures conditions de détention à Haren semblent s'éloigner pour ceux qui sont laissés derrière. Cette incertitude et cette frustration génèrent un climat de mécontentement, renforçant un sentiment d'injustice. Le climat est difficile, oscillant entre la résignation, la déprime, la révolte, et la frustration. L'insalubrité des lieux, les restrictions d'accès aux services externes et le manque de personnel contribuent à créer une ambiance dégradante et oppressante. L'exercice des droits fondamentaux par les personnes détenues est entravé, et cette situation renforce leur détresse.



« *Je constate chez les détenus de Saint Gilles, le sentiment qu'ils sont devenus secondaire par rapport à ceux qui sont à Haren. Beaucoup se demandent pourquoi ils ne sont pas transféré, est-ce une punition ? De mon point de vue, l'ambiance est beaucoup trop calme... mortifère par moments.* » (travailleur)

## ... et les travailleur·ses des services externes

Les intervenant·es sont non seulement confronté·es aux défis quotidiens de leur travail en prison, mais iels sont également témoins de l'évolution de l'établissement et de l'impact direct de cela sur les personnes détenues et sur le personnel pénitentiaire.



*La motivation à nous rendre à Saint-Gilles est en berne étant donné qu'il nous faut nous y rendre à plusieurs reprises pour voir nos patients. Notre rentabilité est catastrophique. Des temps d'attente interminables, des refus douteux...* (travailleuse).

La situation est de plus en plus difficile à vivre, marquée par des frustrations, une perte de motivation et un sentiment d'impossibilité à faire correctement leur travail. Il est difficile de percevoir des améliorations à l'horizon. La solitude dans le travail, le manque de soutien, et le désinvestissement politique créent une atmosphère de résignation et de découragement malgré, pour certains services, une hausse de demandes de suivis.



*Les agents sont fatigués ! Ceux qui sont présents pallient l'absence des nombreux agents sous certificat médical. Exténués, ils se voient eux-même contraints de se mettre en maladie pour souffler. Le système de demande de congés semble contraignant. Le personnel souffre d'un manque de soutien et de reconnaissance. Les détenus se sentent oubliés. Tous les acteurs du système semblent débordés et dépassés par la situation. Les personnes présentes ne peuvent pas porter la charge de travail qui leur est attribuée et pallier l'absence de leurs collègues. Dès lors, les détenus n'obtiennent pas de réponse à leurs nombreuses questions. Leur dossier accuse du retard.* » (travailleur)

Certain-es professionnel-les avaient espéré que la nouvelle prison à Haren apporterait un mieux-être pour les personnes détenues et les travailleur-ses. Cependant, les réalités sur le terrain ont révélé des difficultés, notamment dues à l'accès à la prison, ou bien à la distance entre les établissements comme le précise ce travailleur *« avant, on regroupait parfois des visites dans plusieurs prisons (Saint-Gilles, Forest, Berkendael), c'est plus difficile maintenant. »*

Face à la fermeture annoncée de la prison de Saint-Gilles en 2024, les travailleur-ses témoignent de leur scepticisme quant au respect de cette échéance, dénonçant un manque de moyens et de volonté réelle. Cela pèse sur le moral des travailleur-ses et alimente leurs préoccupations quant à l'impact de cette situation, ainsi que sur les conditions de détention des personnes incarcérées. Ces constats et inquiétudes sont par ailleurs partagés par une personne exerçant au sein de l'annexe psychiatrique de la prison de Saint-Gilles, pour laquelle il n'y a pas non plus d'information sur la date de son déménagement : *« c'est une grande période d'incertitude, de questionnement sur ce que l'on va devenir. Quand va-t-on déménager ? Comment vont s'organiser les soins ? Est-ce que ce sera pire ou meilleur ? »* précise-t-elle.

### Quel avenir pour la prison de Saint-Gilles ?

Bien que les déclarations politiques aillent dans le sens d'une fermeture prochaine de la prison de Saint-Gilles pour la fin de l'année 2024, les travailleurs et travailleuses de terrain s'inquiètent de cette situation, tout en partageant un constat à l'unisson : il semble que de plus en plus de personnes incarcérées dans cet établissement soient en séjour illégal en Belgique.

Parmi la population carcérale en Belgique, et d'après les chiffres de l'enquête SPACE I du Conseil de l'Europe, 43 % sont des personnes étrangères, ce qui dépasse largement la médiane de 15,4 %. Parmi ces personnes incarcérées, 28 % possèdent un titre de séjour, 29 % sont des ressortissants communautaires, et 47 % ont le statut de prévenu.

La surreprésentation des personnes étrangères en prison peut être expliquée par différents facteurs. Tout d'abord, elles font l'objet de contrôles policiers et d'interpellations plus fréquents, ce qui peut entraîner un nombre plus élevé d'arrestations (1). Aussi, peuvent également être incarcérées des personnes étrangères qui ne résident pas habituellement en Belgique ou qui étaient en transit (par exemple les personnes poursuivies pour trafic et interpellées dans les ports ou aéroports). Enfin, des sociologues ont également pu établir que les personnes étrangères sont souvent plus lourdement condamnées et bénéficient moins de peines alternatives à la détention ou d'aménagements de peine que les ressortissants nationaux, ce qui contribue également à expliquer leur surreprésentation en détention (2).

Selon l'administration locale de la prison de Saint-Gilles lorsque nous l'avons questionnée en 2021, 51 % des personnes incarcérées n'étaient pas de nationalité belge. Si depuis l'ouverture de Haren des personnes détenues initialement dans la prison de Saint-Gilles sont transférées, un constat semble être partagé par les travailleur-ses que nous avons interrogé-es : Saint-Gilles fait face à une détention croissante de personnes en situation irrégulière de séjour. Cette information n'est pas officielle, cependant elle n'est pas entièrement démentie par l'ancien ministre de la Justice, qui répondait le 19 octobre 2022 à une interpellation de la députée fédérale Claire Hugon quant au profil de personnes détenues restant dans cette prison que *« rien [n'avait] encore été décidé. »* Il ajoutait cependant que *« l'avantage d'un groupe cible spécifique, quel qu'il soit, est de pouvoir développer une gamme de services et d'assistance ainsi qu'un régime adapté à ce groupe. »*

**« Cela rajoute une belle dose de discrimination en envoyant cette population dans l'établissement le plus opaque et le moins accessible (sauf pour l'Office des étrangers qui semble avoir les clés), c'est scandaleux ! » (travailleur)**

L'impact du nombre croissant de personnes en situation irrégulière de séjour à Saint-Gilles suscite diverses réactions parmi les travailleur-ses que nous avons interrogé-es. Cette situation peut avoir des répercussions variables sur leurs missions et leurs suivis, en fonction de leur rôle et de leurs domaines d'intervention. Pour certain-es, comme les psychologues, cette situation peut ne pas influencer de manière significative leur travail, car leur mission est indépendante du statut de séjour. Pour autant, le travail thérapeutique avec ce public en particulier nécessite des savoirs spécifiques : avant et pendant leur exil, les personnes évoluent très souvent dans des contextes de violences extrêmes qu'elles continuent de subir dans un pays d'accueil qui, pour la plupart, ne veut pas d'elles.

**« La prison est parfois la première institution dans laquelle ces personnes ont pu parler. Je me rappelle d'un monsieur que j'ai suivi, d'origine congolaise. Il a connu la prostitution dès 6 ans. Il est arrivé à 19 ans en Belgique et est en prison. Pendant son parcours d'exil, il a vu d'innombrables personnes se faire exécuter. En arrivant ici, il a bien du mal à concevoir que la Belgique puisse ne pas vouloir l'accueillir. »** (propos recueillis lors de la soirée « Migration et détention » du 17 novembre 2023).

Pour d'autres professionnel-les, le travail social visant à la (ré)insertion de ces personnes, pourtant prévu par la loi de principes, est rendu impossible : *« mon travail est et sera profondément modifié vu qu'il n'y a pas de réinsertion possible en Belgique »* indique une travailleuse. Iels expriment leur inquiétude face à l'invisibilité croissante de cette population particulièrement vulnérable.

Le travail avec des personnes ne parlant pas les langues nationales présente un défi pour les intervenant-es. Certain-es tentent des traductions en ligne grâce à leur téléphone, réalisent leurs entretiens en anglais quand

iels le parlent, ou réorientent la personne vers un-e collègue qui parle une autre langue étrangère ou vers un autre service. Le Service d'entraide et de traduction pour les intégrés sociaux (SeTIS) est mentionné comme une ressource potentielle pour obtenir l'aide d'un-e interprète. Cependant, cela peut s'avérer complexe en raison du manque de confidentialité et des contraintes dans le contexte carcéral, comme le précise ce travailleur : *« faire appel au SeTIS est un peu plus compliqué dans le sens où on a déjà pas de confidentialité du travail dans ce couloir dans lequel nous devons tous réaliser nos entretiens. Le fait d'en plus devoir mettre le téléphone en haut-parleur avec le SeTIS (quand bien même on réussirait à avoir quelqu'un de dispo dans la bonne langue au moment où le détenu est amené...) ajoute un biais en plus, dans ce qui ne peut plus vraiment appeler un entretien psychologique. »*

Dans l'ensemble, cette situation est vue très durement par les travailleurs et travailleuses des services qui la jugent notamment porteuse de discrimination, soulevant des préoccupations majeures quant à l'équité et à l'accès aux services pour ce public.



**En juillet 2023, I.Care a pris la difficile décision d'arrêter son travail dans la prison de Saint-Gilles. En raison du déménagement des prisons de Berkendael et Forest vers Haren, il était impossible, en l'état actuel des moyens financiers et humains de notre asbl, de poursuivre nos activités à la fois à Haren et à Saint-Gilles. C'est de fait, non sans peine et sans regret, que cette décision institutionnelle a été prise. Nous avons conscience des besoins énormes des personnes qui sont incarcérées dans cette prison, pour autant, nous n'aurions pas pu fournir un accompagnement en suffisance et de qualité si nous étions resté-es. Nous saluons sincèrement nos partenaires qui parviennent à mener ce double travail.**

(1) En ce sens, voir notamment LDH, « Contrôler et punir ? Étude exploratoire sur le profilage ethnique dans les contrôles de police : paroles de cibles », 2016.

(2) Voir notamment INCC, « Un tiers des personnes en prison sont des prévenus. Expliquer le recours à la détention préventive en Belgique. Une étude longitudinale », décembre 2021 ; OIP-section belge, « Notice 2016 pour le droit à la dignité des personnes détenues », 2016.